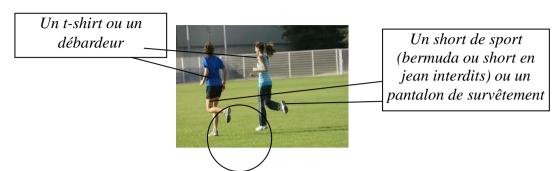
EPS: 6ème, 5ème, 4ème, 3ème

La tenue d'EPS.

La tenue d'EPS est obligatoire et doit être différente de la tenue en classe pour des raisons d'hygiène (transpiration), de santé (froid, pluie...) et de sécurité (notamment les chaussures). La tenue <u>minimale</u> exigée se compose de la façon suivante :



En plus de cette tenue minimale, des éléments peuvent venir la compléter en fonction des conditions météorologiques et des activités: k-way, fourrure polaire, nécessaire de douche, petite bouteille d'eau ; le tout dans un sac autre que le sac de cours.

Une attention particulière est portée aux chaussures :

Les chaussures n'assurant pas la tenue du pied, n'amortissant pas les chocs dus aux contacts avec le sol sont interdites car sont la cause de nombreuses blessures et traumatismes à court, moyen et long terme. L'achat de chaussures de marques n'est pas une nécessité mais celles-ci doivent répondre à deux exigences : avoir une semelle amortissant les chocs et ayant un système d'attache (lacets ou scratchs). Les chaussures les plus appropriées sont celles de type "running" ou "tennis".



<u>Pour les classes de 6^{ème}</u> : un cycle de natation aura lieu de novembre à février ; prévoir un maillot de bain (short de plage interdit) et un bonnet de bain (obligatoire). Les lunettes de natation sont fortement conseillées.